

## SYNTHÈSE

Jean-Marie Vanlerenberghe, président de la commission, a ouvert la séance en accueillant la nouvelle secrétaire générale du Cnis, Françoise Maurel, qui succède à Pierre Audibert.

La présentation du futur site Internet de l'Insee<sup>1</sup> et l'impact de la nouvelle organisation territoriale sur l'observation statistique ont généré des échanges nourris sur la diffusion des données locales.

Ainsi, il a été précisé qu'il n'y aurait pas de zonage spécifique pour les Scot sur Insee.fr, même si ces derniers sont généralisés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les données seront disponibles pour les Scot dont le périmètre est un regroupement de zonages administratifs. Il est aussi possible d'obtenir des données par agrégation d'EPCI, par extraction de bases de données, par utilisation de la cartographie (nouvel outil courant 2017) et/ou par accès à de nombreuses publications consacrées à ce niveau territorial. La plupart des données diffusées sont disponibles sous un format structuré et lisible, avec une licence ouverte appropriée, soit au niveau 3 étoiles en open data. Quelques données existent au format 5 étoiles comme le code officiel géographique. Par ailleurs un *Web service* gratuit sera développé pour les séries chronologiques contenues dans la Banque de données macroéconomique.

La nouvelle organisation territoriale se décline en plusieurs volets : la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les nouvelles régions et le renforcement de l'intercommunalité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 1 090 communes ont fusionné pour former 317 communes nouvelles, faisant passer le nombre de communes en dessous des 36 000. Les évolutions du nombre des EPCI à fiscalité propre sont également importantes. Ces mouvements ont de grandes incidences sur l'observation statistique assise sur des zonages d'études : quartiers, Iris<sup>2</sup>, bassins de vie, zone d'emploi, etc. Pour s'adapter à ces changements, plusieurs pistes sont actuellement étudiées et testées : prendre pour repère la commune « siège », ou bien retenir la majorité des communes ou de la population, ou bien redéfinir l'ensemble des zones impactées uniquement. Les règles de décision sont à examiner et une information de cette commission est à prévoir en 2017. Les limites urbaines demeurent un enjeu important pour les communes et il s'agit de trouver une mise en œuvre simple pour un résultat lisible pour tout utilisateur.

Par ailleurs, la nouvelle carte régionale a entraîné une proposition de changement de nomenclature des Nuts<sup>3</sup> auprès d'Eurostat, à savoir niveau Nuts 1 pour les nouvelles régions (et regroupement des DOM en « région périphérique française »), Nuts 2 pour les anciennes régions et Nuts 3 pour les départements. Ce nouveau découpage ne rentrerait pas en vigueur avant 2017-2018. Les participants s'interrogent sur la pérennisation des données selon le découpage des anciennes régions et sur les données des départements ultramarins. Ils souhaitent vivement une continuité dans les séries chronologiques existantes pour poursuivre l'évaluation des politiques publiques mises en place et ils s'inquiètent d'une perte d'information au niveau communal, notamment pour les communes rurales, alors que bien des législations reposent sur la maille communale. L'Insee estime que des solutions existent pour intégrer ces demandes durant quelques années. À terme, la statistique publique orientera ses travaux et sa diffusion selon le découpage administratif en vigueur et continuera à développer les données disponibles au carreau. Le carreau est en effet une voie d'avenir pour obtenir une observation statistique fine dont l'agrégation s'adapterait au périmètre désiré sur un thème donné (territoires transfrontaliers par exemple) facilitant ainsi les comparaisons, y compris européennes.

S'agissant de la connaissance statistique des quartiers, l'observatoire national de la politique de la ville vient de sortir son premier rapport<sup>4</sup> et l'Insee a publié un Insee Première<sup>5</sup> en exploitant le fichier localisé social et fiscal (Filosofi)<sup>6</sup> de 2012.

En introduction du thème central sur la mesure de l'occupation des sols, il est rappelé que le sol est à la fois un support naturel et également un « acteur » du développement de la vie économique (conséquence sur les terres agricoles, biodiversité...). Conscient des enjeux, les pouvoirs publics ont retenu parmi les dix indicateurs de richesse complémentaires du PIB, l'empreinte carbone et l'**artificialisation des sols**. Cependant, il n'existe aucun objectif global pour la gestion du sol, même si de nombreux textes s'intéressent à cette ressource consommée au gré des zonages (PLU, POS...) et des secteurs (zones d'activités, urbanisme...). Pour mettre en place une

<sup>1</sup><https://beta.insee.fr/fr/accueil>

<sup>2</sup>Îlots Regroupés pour l'Information Statistique

<sup>3</sup>Nomenclature des unités territoriales statistiques

<sup>4</sup>[http://publications.onpv.fr/RAPPORT\\_2015](http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2015)

<sup>5</sup>[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1593](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1593)

<sup>6</sup>Rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales.

politique publique nationale qui fixerait les principes de gestion de cette ressource, il est nécessaire de disposer de données tant au niveau national que local pour la mise en place d'évaluation et d'action cohérentes, et répondre ainsi aux besoins d'informations nécessaires à la politique stratégique territoriale.

Les différents outils et données nécessaires à la représentation de l'occupation des sols, à différents niveaux, sont présentés : grande échelle par l'IGN, moyenne échelle (résultats du dernier millésime de Corine Land Cover) par le service de l'Observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, petite échelle (dont Teruti) par le service de la statistique et de la prospective (SSP), au sein du Secrétariat général du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

Le référentiel à grande échelle de l'IGN compte parmi ces composantes la BD Ortho -mise à jour tous les 3 ans- donnant une image géographique de 95 % du territoire national vu du ciel grâce à des images de 50 centimètres par département ; des bases vectorielles telles la BD TOPO® pour la reconnaissance des éléments du territoire et de ses infrastructures sauf les terrains agricoles, les zones végétales en milieu urbain, les parkings... ; la BD Forêt décrivant les forêts dès lors que leur surface est supérieure à 0,5 hectare, et la base occupation du sol à grande échelle (OCS GE) séparant la couverture du sol et son usage, utilisable aux différents échelons territoriaux pour la mise en place des politiques d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme. Ces outils sont complétés par différents fichiers administratifs (registre parcellaire graphique, registres fonciers...). Mais cet ensemble ne couvre pas tous les domaines et pose des problèmes conceptuels. En effet, l'établissement d'un glossaire commun paraît de plus en plus nécessaire afin de donner aux termes utilisés (espaces, surfaces, aires naturelles, artificialisation...) le même sens. L'occupation du sol à grande échelle donne lieu à des initiatives territoriales très hétérogènes qui ne sont pas forcément incompatibles, mais qui peuvent être partielles, s'appuyant sur des mises à jour de référentiels trop étalées dans le temps, des images satellitaires en cours d'élaboration... D'importants travaux sont donc à faire à ce niveau d'observation.

Le dernier millésime de Corine Land Cover mesure les évolutions de l'occupation du sol à moyenne échelle et s'attache à six thèmes : l'imperméabilisation des sols, le couvert arboré, le type de forêt, les zones humides, les surfaces en eau permanente et les prairies permanentes. C'est le seul outil qui permette de comprendre les dynamiques d'artificialisation. Cependant, pour le pilotage des politiques publiques, il est nécessaire de comprendre les évolutions d'occupation des sols et de les mesurer. Or en effectuant des appariements avec d'autres outils comme Teruti par exemple, des écarts importants apparaissent. Avec des concepts et des nomenclatures variables, des problèmes de mesure sont à résoudre.

Teruti (reposant sur l'association originale de photographies aériennes constituant la base de sondage et de relevés de terrain effectués par des enquêteurs) et l'inventaire forestier national quantifient l'occupation des territoires à petite échelle. Cependant pour certains territoires, le sud de la France en particulier, des différences apparaissent. Les deux outils s'appuient sur les mêmes concepts, mais il faut compter avec l'appréciation de l'enquêteur sur le terrain quant à la hauteur des arbres par exemple. Distinguer zones de landes et garrigues s'avère parfois compliqué. Teruti permet également de mesurer les échanges entre les grands territoires, et en croisant ses données avec celles de Corine Land Cover, il est possible de mieux connaître l'occupation réelle des sols (routes, bosquets, haies...). Teruti a évolué pour être en cohérence avec la mise en place de Lucas<sup>7</sup>, mais des écarts demeurent car par exemple, le concept de « sol nu » est différent.

Des échanges, il ressort la nécessité de poursuivre les efforts en matière de cohérence entre ces divers outils, en tendant vers des concepts et des nomenclatures communs. Une amélioration des modes de calcul pour réduire les écarts observés permettrait de mieux répondre aux besoins des politiques publiques, nationales et locales.

Au cours de cette séance, un avis d'opportunité favorable a été donné aux enquêtes Teruti et Inventaire forestier national, ainsi qu'un avis favorable à la demande d'accès de l'Insee à des données détenues par la direction de la sécurité sociale, pour améliorer la qualité du recensement de la population dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

---

<sup>7</sup>Enquête aréolaire sur l'utilisation et l'occupation des sols (Lucas) d'Eurostat